

telepac

Questions / Réponses

Comment créer son compte
sous TelePAC ?



Document mis à jour le 28 février 2012

Je télédeclare
mes aides **telepac** sur
www.telepac.agriculture.gouv.fr

Liste des questions

Questions	Page
1.- Comment faire pour créer mon compte TelePAC ?	3
2.- Je n'ai pas de numéro Pacage, comment faire ?	3
3.- Quels sont les renseignements personnels dont j'ai besoin pour créer mon compte TelePAC ?	3
4.- Où trouver le code Insee de la commune du siège de mon exploitation ?	3
5.- Je dois saisir des chiffres concernant mon compte bancaire. De quel compte bancaire s'agit-il ?	3
6.- Où trouver mon code TelePAC ?	4
7.- Je n'ai pas mon code TelePAC. Comment l'obtenir ?	4
8.- Quel mot de passe choisir pour créer mon compte TelePAC ?	4
9.- J'ai créé mon compte en 2011 et je veux utiliser TelePAC en 2012. Est-ce que je dois à nouveau créer mon compte TelePAC en 2012 ?	4
10.- J'ai changé de numéro Pacage entre 2011 et 2012. Est-ce que je dois recréer mon compte TelePAC en 2012 ?	4
11.- Que faut-il renseigner dans la rubrique « utilisateur » qui figure sur la page d'accueil de TelePAC ?	4
12.- J'ai perdu mon mot de passe. Comment faire pour accéder à TelePAC ?	5
13.- J'ai besoin d'aide, je n'arrive pas à créer mon compte. A qui m'adresser ?	5

1.- Comment faire pour créer mon compte TelePAC ?

Pour créer votre compte TelePAC, vous devez cliquer sur le lien [► Créer un compte ou mot de passe perdu](#) accessible sur la page d'accueil de TelePAC (www.telepac.agriculture.gouv.fr). Il vous est ensuite demandé de renseigner votre numéro Pacage ainsi que des **renseignements personnels** qui vont permettre de vous authentifier puis de créer votre compte. Vous pourrez alors choisir votre **mot de passe**.

2.- Je n'ai pas de numéro Pacage, comment faire ?

Si vous n'avez pas de **numéro Pacage**, adressez-vous à la Direction départementale des territoires (DDT(M)/DAAF) de votre département. Elle vous attribuera ce numéro. Profitez-en pour déposer auprès de votre DDT(M)/DAAF votre **Relevé d'identité bancaire / IBAN** (correspondant au compte sur lequel vous souhaitez que vos aides soient versées), et pour lui déclarer votre numéro Siret (numéro que vous obtiendrez auprès du Centre de formalités des entreprises). Dès que cette démarche sera accomplie, vous pourrez créer votre compte TelePAC.

3.- Quels sont les renseignements personnels dont j'ai besoin pour créer mon compte TelePAC ?

Dans tous les cas, vous devez indiquer le code Insee de la commune du siège de votre exploitation, les 5 derniers caractères de l'IBAN identifiant votre compte bancaire, ainsi que votre code personnel TelePAC (clé d'identification).

Si votre exploitation est une société (EARL, GAEC, ...), vous devez aussi indiquer votre numéro Siret.

Si vous êtes exploitant individuel, vous devez indiquer votre date de naissance.

4.- Où trouver le code Insee de la commune du siège de mon exploitation ?

Vous trouverez ce code Insee sur la pochette de votre dossier PAC. Attention à ne pas confondre le code Insee de la commune du siège de votre exploitation avec le code postal de votre adresse. Si vous déposez un dossier pour la première fois en 2012, ou que vous ne recevez pas de dossier PAC papier, vous pouvez vous adresser à la DDT(M)/DAAF de votre département, ou trouver le numéro sur le site de l'Insee à l'adresse suivante :

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/coq/>.

5.- Je dois saisir des chiffres concernant mon compte bancaire. De quel compte bancaire s'agit-il ?

Vous devez indiquer les 5 derniers chiffres de l'IBAN identifiant votre compte bancaire. Le compte bancaire est celui sur lequel sont versées vos aides PAC. Si vous utilisez plusieurs comptes bancaires, il s'agit de celui enregistré par la DDT(M)/DAAF pour le versement des aides Surfaces.

L'IBAN est le nouveau format utilisé pour identifier un compte bancaire. Vous trouverez le numéro de l'IBAN sur le Relevé d'identité bancaire édité par votre banque.

6.- Où trouver mon code TelePAC ?

Ce code est inscrit sur votre courrier de fin de campagne 2011, en haut à gauche de la première page. Si vous déposez un dossier pour la première fois en 2012, vous n'avez pas reçu ce courrier. Reportez-vous à la rubrique suivante.

7.- Je n'ai pas mon code TelePAC. Comment l'obtenir ?

Si vous n'avez pas reçu de courrier comportant votre code personnel TelePAC (clé d'identification), ou si ce courrier a été égaré, vous pouvez demander votre code :

- soit en vous déplaçant à la DDT(M)/DAAF de votre département qui est en mesure de vous donner directement votre code personnel TelePAC (le déplacement à la DDT(M)/DAAF est nécessaire car les codes TelePAC ne se transmettent pas par téléphone, ni par messagerie électronique) ;
- soit directement sous TelePAC : dans ce cas, vous devez cliquer sur le lien [► Créer un compte ou mot de passe perdu](#) accessible depuis la page d'accueil de TelePAC. Le lien [Contactez votre DDT/DAAF ou demandez le en ► cliquant ici](#) situé en bas de l'écran de création du compte permet de demander l'envoi par courrier du code TelePAC. Une lettre personnelle vous notifiant votre code TelePAC vous sera alors transmise à votre adresse postale.

8.- Quel mot de passe choisir pour créer mon compte TelePAC ?

Lorsque vous avez saisi les informations permettant votre authentification, vous pouvez créer votre compte TelePAC. Il vous est alors demandé de choisir votre mot de passe. Choisissez un mot de passe facile à mémoriser. Cette information doit rester confidentielle. Vous pourrez modifier ultérieurement votre mot de passe si vous le jugez nécessaire.

9.- J'ai créé mon compte en 2011 et je veux utiliser TelePAC en 2012. Est ce que je dois à nouveau créer mon compte TelePAC en 2012 ?

Si vous avez créé votre compte TelePAC en 2011, vous n'avez pas besoin de le créer à nouveau en 2012. Vous devez seulement le valider en indiquant, à la première connexion, votre code personnel TelePAC 2012 (clé d'identification).

10.- J'ai changé de numéro Pacage entre 2011 et 2012. Est-ce que je dois recréer mon compte TelePAC en 2012 ?

Si vous avez changé de numéro Pacage, vous devez créer à nouveau votre compte TelePAC.

11.- Que faut-il renseigner dans la rubrique « utilisateur » qui figure sur la page d'accueil de TelePAC ?

Le code « utilisateur » que vous devez saisir sur la page d'accueil est le numéro Pacage de votre exploitation.

12.- J'ai perdu mon mot de passe. Comment faire pour accéder à TelePAC ?

Si vous avez perdu votre mot de passe, vous devez créer à nouveau votre compte TelePAC. Une fois que le compte sera recréé, vous pourrez à nouveau accéder à TelePAC et retrouver vos informations personnelles.

13.- J'ai besoin d'aide, je n'arrive pas à créer mon compte. A qui m'adresser ?

Si les questions/réponses ci-dessus ne vous ont pas aidé à créer votre compte TelePAC, vous pouvez faire appel à la DDT(M)/DAAF de votre département qui peut vous aider à retrouver les informations personnelles nécessaires à la création de votre compte.